



Amiens, le 3 septembre 2018,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Validation de l'organisation des APC par les IEN

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Plusieurs Inspecteurs adressent actuellement un document aux directeurs et directrices d'école de notre département afin de les inviter à renseigner un tableau relatif à l'organisation des APC dans leur école.

Nous souhaitons vous alerter sur le fait que certains éléments de ce document ne sont pas conformes à l'article D521-13 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013. Celui-ci précise bien que les APC peuvent être organisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. En conséquence, les injonctions à mettre en œuvre exclusivement des activités de lecture correspondant à la note de service n° 2018-049 du 25 mars 2018 ne sauraient supplanter le contenu du décret.

De plus, ce document laisse sous-entendre que le contenu des APC est soumis à validation de l'IEN. Cela n'a jamais été le cas. Seule l'organisation générale, à savoir la répartition entre les différents enseignants de l'école et les plages horaires concernées, est concernée par cette validation.

En conséquence, le SE-Unsa vous demande de vous adresser envers vos IEN afin qu'ils adressent aux directrices et directeurs d'école un nouveau tableau en totale conformité avec le décret mentionné plus haut. Nous invitons également les équipes qui le souhaitent à continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies en conseil des maîtres. Aucune pression ne saurait s'exercer sur celles et ceux qui appliqueraient cette consigne.

Dans l'attente d'une nouvelle communication envers vos IEN en phase avec la législation en vigueur, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de croire en notre attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch

